

26 fév 2015 -18:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 février 2015

Suppression de l'arrêt de Zwankendamme sur la ligne ferroviaire 51A

Sur proposition de la ministre de la Mobilité chargée de la Société nationale des chemins de fer belges Jacqueline Galant, le Conseil des ministres a approuvé la suppression du point d'arrêt de Zwankendamme sur la ligne ferroviaire 51A.

En effet, compte tenu de la croissance du port de Zeebrugge, les faisceaux de voies existants de la gare de triage de Zeebrugge-formation sont modernisés de part et d'autre de la voie principale de la ligne ferroviaire 51A et transformés en un seul faisceau de formation, adjacent à la voie principale. Le point d'arrêt de Zwankendamme se retrouve ainsi au centre du nouveau faisceau d'arrivée et de départ et ne peut dès lors pas être conservé.

Le point d'arrêt n'était utilisé que par un nombre limité de voyageurs. Un désenclavement suffisant de la localité de Zwankendamme a été prévu, notamment grâce à la mise en place d'une piste cyclable en direction de Lissewege et des disponibilités de parking suffisantes à Lissewege.

La suppression du point d'arrêt de Zwankendamme constitue une économie réelle au niveau des coûts d'exploitation, notamment en ce qui concerne la redevance d'infrastructure, les coûts pour l'énergie, et les frais d'entretien.

En outre, l'exploitation du point d'arrêt de Zwankendamme n'est plus reprise dans le plan de transport de la SNCB, qui a été approuvé par le Conseil des ministres en août 2014 et qui est mis en oeuvre depuis le 15 décembre 2014.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jacqueline Galant, ministre de la
Mobilité, chargée de Belgocontrol et de la Société nationale
des chemins de fer belges
Avenue des Arts 7 (4ième étage)
1210 Bruxelles
Belgique